

Arrêté n°ARR_24_001

OBJET : RÉGIE D'AVANCES ET RECETTES N°427 - EDUCATION - FIN DE FONCTION DE MANDATAIRES

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire,

Vu la décision du maire n°2016-202 modifiée du 25 octobre 2016 portant acte constitutif de la régie de recettes et d'avances Education n°427 ,

Vu l'arrêté n°2019-113 du 12 avril 2019 portant nomination d'Angélique VERDIER-MAUDET et Josefa ZAPATA en qualité de mandataires de la régie 427,

Vu l'arrêté n°2020-281 du 5 octobre 2020 portant nomination de Corinne FAYARD en qualité de mandataire de la sous-régie de recettes des locations horaires des courts de tennis municipaux,

Vu l'arrêté n°2022-178 du 18 juillet 2022 portant nomination de Françoise TRUJILLO-CLEUX et Paul BUSQUETS en qualité de mandataires de la régie 427,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 22 décembre 2023,

Considérant qu'il convient de mettre fin à leurs fonctions de mandataires,

ARRÊTE

Article 1 : Il est mis fin aux fonctions de mandataires de la régie d'avances et recettes Education (427) de :

- Angélique VERDIER-MAUDET
- Josefa ZAPATA
- Corinne FAYARD
- Françoise TRUJILLO-CLEUX
- Paul BUSQUETS

Article 2 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de la publication, de la notification et de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le receveur municipal.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification à l'intéressée,

Fait à Pérols, le 3 janvier 2024

Le Maire,
Jean-Pierre RICO

